

Pour Cayeux... Ensemble!



Bulletin
d'Informations
Municipales
n°54
Avril
Mai
Juin 2022

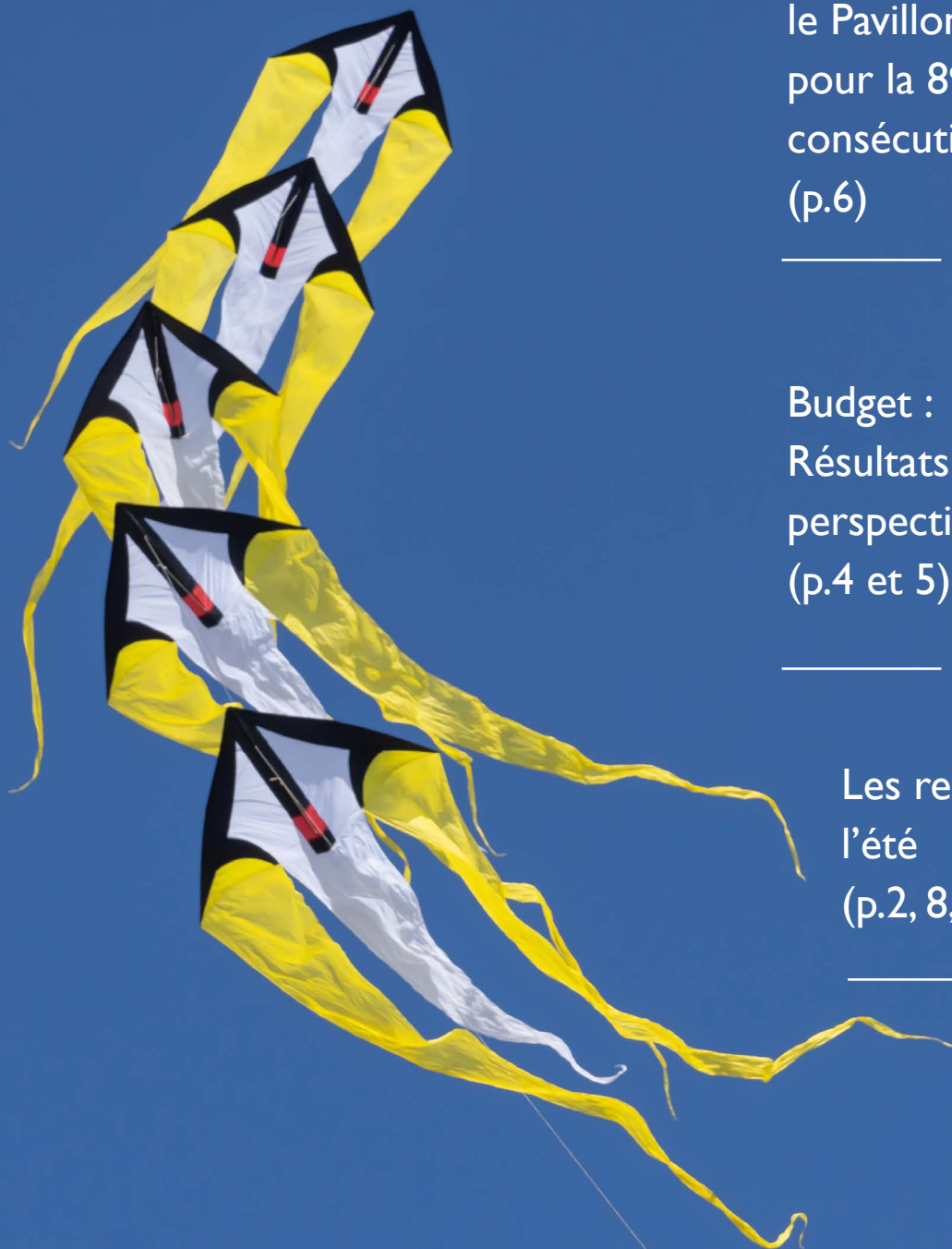
www.cayeux-sur-mer.fr

Au sommaire :

Cayeux hisse
le Pavillon bleu
pour la 8^e année
consécutive
(p.6)

Budget :
Résultats et
perspectives
(p.4 et 5)

Les rendez-vous de
l'été
(p.2, 8, 9 et encart)



Chères Cayolaises,
Chers Cayolais,

Bernard Blouin s'en est allé le 4 juin dernier à l'âge de 80 ans : Cayeux-sur-Mer a perdu l'un des siens, acteur de notre vie communale.

À la suite de la disparition brutale d'Yves Masset en octobre 2012, quelques jours après avoir conduit un conseil municipal, nous, élus cayolais, nous sommes retrouvés orphelins. C'est alors Bernard, premier adjoint chargé de l'urbanisme et de la communication, qui a assuré l'intérim jusqu'à son élection en tant que maire en février 2013, fonction qu'il a occupée jusqu'au printemps 2014.

Une figure locale humble, discrète et accessible vient de nous quitter, passionnée par la mer comme l'était Yves Masset. Très apprécié du personnel communal, cet ancien cascadeur (notamment dans le film culte La Grande Vadrouille) a aussi été journaliste, une fonction au cours de laquelle il avait couvert la Guerre du Golfe. Comme premier magistrat de notre commune, il avait accueilli en janvier 2014 Frédéric Cuvillier, ministre délégué auprès du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, venu visiter le chantier de construction des 24 épis et annoncer en mairie deux mesures phares mises en place par le gouvernement contre l'érosion et la submersion marine. Un moment fort de sa courte mandature.

Mes pensées vont à sa famille, son épouse Marie-Louise, son fils Olivier, sa fille Laëtitia, ses petits-enfants Manon et Léo et également à ses amis de cœur cayolais, dont Titi Marseille, aux membres de la station locale de la SNSM, que dirige Michel Souply, et de l'association pour la promotion de la voile en Picardie, présidée par Pascal Jouassain, mais aussi à celles et ceux qui, dans l'ombre, l'ont accompagné et soutenu ces derniers mois.



Le printemps s'est donc achevé avec cette triste nouvelle. L'été est arrivé avec son lot de promesses ensoleillées, d'espoirs pour le développement et le dynamisme de notre ville, d'animations et réjouissances qui garantiront son attractivité.

La crise sanitaire pèsera encore car en dehors des cas positifs au Covid 19 qui perdurent, l'épidémie a bousculé la vie sociale. La Municipalité a pris, à regret, la décision de reporter à l'an prochain la 30^e édition du Triathlon de la baie de Somme initialement prévue le 31 juillet 2022. Un manque de moyens est à l'origine de cette annulation : financiers (désistement de partenaires) et humains puisque nous ne sommes pas parvenus à mobiliser, un dimanche, les 130 bénévoles habituellement présents. La sécurité des coureurs ne nous semblait pas assurée sur la totalité du parcours. Dès maintenant, attachons-nous, ensemble, à remobiliser toutes les énergies positives et les générosités qui font la force de notre commune.

Pour cet été, d'autres rendez-vous festifs nous attendent ! Au plaisir de vous retrouver à l'occasion du Dîner croisière, de la fête de la mer, de la fête des fleurs et de toutes les autres belles manifestations organisées par nos associations. Je souhaite à chacun d'entre vous de profiter le plus possible du soleil, de la mer et du calme de notre cité.

À très vite sur les planches et ailleurs !

Bien amicalement,

Votre maire, Jean-Paul Lecomte.



Janvier 2014
Bernard Blouin, maire,
Jean-Claude Buisine, député
et Frédéric Cuvillier, ministre

ÉTUDE DE REVITALISATION DU CENTRE BOURG



La démarche engagée en août 2020 se poursuit. Les fiches actions émergent avec un descriptif, l'indication des modalités de mise en œuvre, les dispositifs de financement et d'accompagnement attendus.

Différents secteurs ont été répertoriés :

- le quartier des pilotes ;
- le marché et le square ;
- la gare ;
- le pôle mairie ;
- Briand-Courbet.

Les **16 projets d'actions** sont regroupés par thèmes :

- A. Attractivité et commerce : 10 actions
- B. Habitat, foncier et patrimoine : 2 actions
- C. Urbanisme et paysage : 4 actions

La première action mise en place sera la signalétique.

L'ensemble de cette étude très complète vous sera détaillée en septembre lors d'une réunion publique, la date n'est pas encore fixée à l'heure du bouclage de ce BIM. Vous en serez informés sur le site internet de la ville : www.cayeux-sur-mer.fr

ÉTUDE DIAGNOSTIQUE ASSAINISSEMENT

La Ville de Cayeux-sur-Mer a fait appel au bureau d'études AMODIAG Environnement pour la réalisation d'une étude diagnostique assainissement sur l'ensemble de la commune.

La mission consiste en un inventaire complet du système collectif des eaux usées et de ses anomalies.

La démarche se déroulera sur une durée minimale de 17 mois à compter du mois de mai.

Des salariés d'AMODIAG circuleront dans la commune en soulevant

les plaques d'assainissement sur le domaine public pendant toute la durée de l'étude.

Les interventions permettront de définir et d'identifier les manquements de notre système d'assainissement.

Des campagnes de mesures en période estivale et en février/mars 2023, des inspections dans le réseau d'assainissement, des tests à la fumée,

des contrôles de branchements chez les riverains permettront de proposer un programme de travaux à la commune.

Des objectifs sont déjà visibles :

- l'amélioration de la collecte des effluents (suppression des eaux claires parasites) ;
- l'étude approfondie de la station d'épuration ;
- l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

N'hésitez pas à exposer aux agents de terrain les problèmes d'évacuation d'eau que vous auriez pu rencontrer sur la commune.

LE BUDGET

Les budgets communaux (pompe avitaillement, camping, assainissement et commune) ainsi que les taux d'imposition ont été votés le 14 avril 2022 par le conseil municipal.



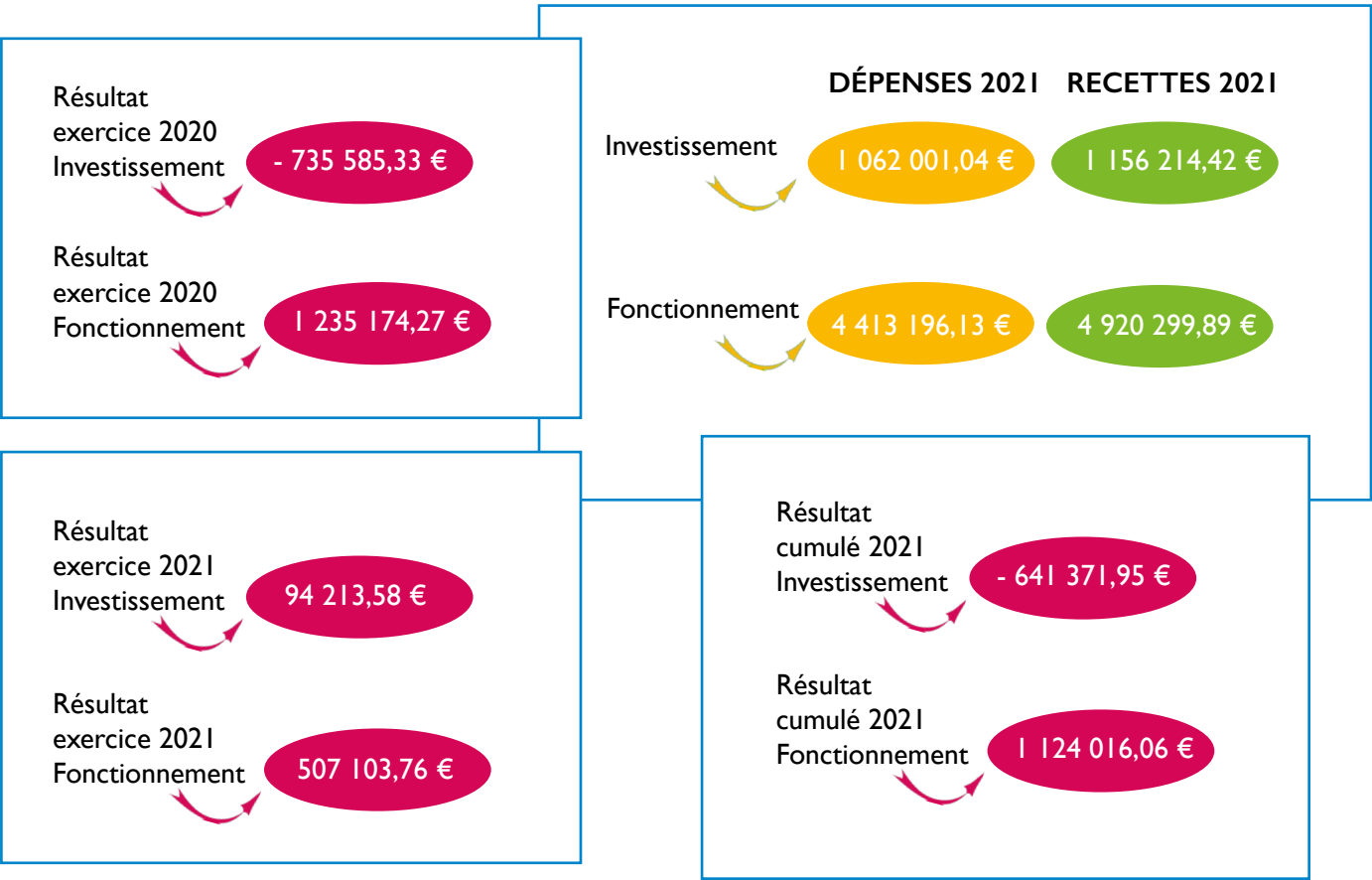
VOTE DES TAUX 2022

Pas d'augmentation cette année encore ! 😊

	2021	2022
Taxe foncier bâti	47,21 %	47,21 %
Taxe foncier non bâti	40,52 %	40,52 %

Cependant, l'État augmentant la base, votre impôt sera légèrement supérieur à celui de l'année précédente comme à l'habitude. 😊

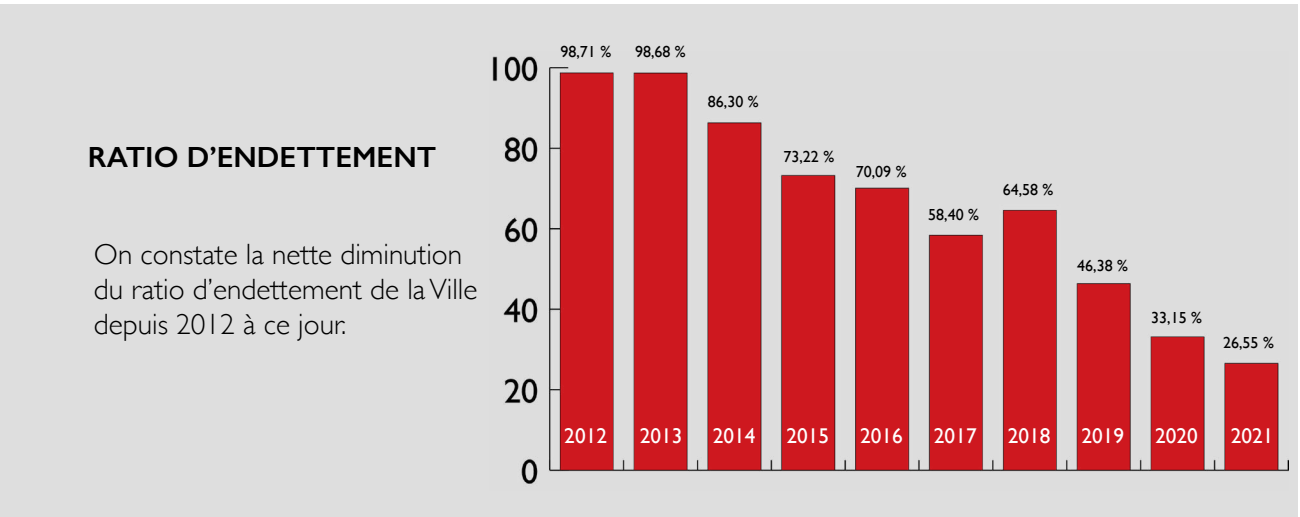
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES : BUDGET COMMUNAL



ÉVOLUTION DES DOTATIONS

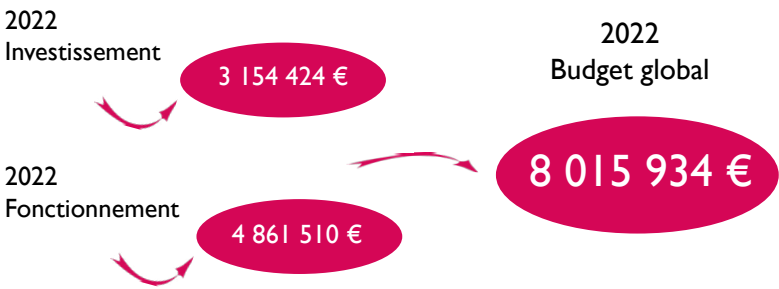
Bases	2020	2021
Dotations forfaitaires	396 975 €	392 531 €
Dotation de solidarité rurale bourg centre	238 009 €	248 343 €
Dotation de solidarité rurale péréquation	55 478 €	55 448 €
Dotation de solidarité rurale cible	-	-
Dotation nationale de péréquation	68 907 €	76 411 €
Total	759 369 €	772 733 €

Si l'on constate cette année une différence positive de 13 364 € néanmoins depuis 2014 le cumul des dotations de l'État est chiffré à **moins 818 000 €...**



BUDGET PRIMITIF 2022

Il s'équilibre en section de 😊
- fonctionnement à 4 861 510 €
- investissement à 3 154 424 €
soit un budget global de 8 015 934 €



PRÉVISIONS POUR 2022

Achat de la maison du phare

Finition des travaux du cimetière

Vidéoprotection Brighton-les-Pins

Travaux d'éclairage public
Boulevard maritime et rues adjacentes

Nombreux travaux
d'entretien du patrimoine

Travaux parking derrière le casino
et réfection de la toiture du casino

Suite revitalisation centre bourg



Le **Pavillon bleu**, label international, sera hissé cette saison 2022 pour la 8^e année consécutive sur la plage de Cayeux-sur-Mer. Seules deux communes de la Somme ont obtenu ce précieux sésame : Cayeux-sur-Mer pour sa plage et Saint-Valery-sur-Somme pour son port.

Ce label n'est décerné que sous certaines conditions :

- une qualité de l'eau de mer excellente. De nombreuses analyses de l'eau de mer (une quinzaine environ) sont effectuées à l'entrée de la plage de mai à septembre par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) . Ces analyses sont affichées sur la cabine SNSM;
- une politique de préservation de l'environnement : gestion des déchets, gestion des eaux, actions d'éducation à l'environnement sont particulièrement étudiées pour

l'obtention du label;

- un audit satisfaisant. Chaque saison, la plage est visitée par un auditeur qui vient vérifier sur place les affichages obligatoires ainsi que le bon entretien général de la plage; Jean-Paul Lecomte a reçu ce précieux sésame qui honore la ville le 17 mai dernier. La cérémonie officielle se déroulait à Fécamp.

L'aire marine éducative a bien sûr fait partie des actions positives relevées par l'association Teragir organisatrice du label. Très prochainement, les enfants seront très heureux de voir leur première boîte à trésor(s) installée à l'entrée de la plage. En posant le regard dans celle-ci vous pourrez mieux comprendre ce qu'est la laisse de mer.

Les **cinq actions** d'éducation à l'environnement relevées cette année sont les suivantes :

- Action 1 :** connaître la mer et ses dangers en partenariat avec la SNSM.
- Action 2 :** aire marine éducative - boîte à trésor(s).
- Action 3 :** lire à la plage - mise à disposition d'ouvrages sur la mer et le climat deux jours en saison.
- Action 4 :** exposition « Climat en danger » à la bibliothèque.
- Action 5 :** les ateliers sur la plage avec SOS Laisse de mer (deux après-midis au cours de la saison).

Ces actions seront affichées en détail sur la cabine SNSM à l'entrée de la plage.



La boîte à trésor(s) de l'AME imaginée par les élèves de l'école Saint-Joseph est fabriquée au lycée de Friville-Escarbotin

POUR VOS VACANCES, VOTRE SÉCURITÉ DÉPEND DE VOUS !

Sur la plage de Cayeux-sur-Mer, la baignade fait l'objet d'une surveillance en saison estivale en juillet et août. Veuillez à respecter la zone de baignade et la couleur du drapeau hissé chaque jour. Les codes couleur sont affichés sur le poste SNSM. N'hésitez pas à vous renseigner.

Sur une partie de notre territoire, des pancartes vous informent des interdictions de baignade. Respectez les consignes, c'est uniquement pour votre sécurité.

Renseignez vous aussi sur les horaires des marées. Ici, la mer monte et descend deux fois par jour ... Les horaires des marées sont disponibles sur le site internet de la ville : www.cayeux-sur-mer.fr tout en bas de la page d'accueil.



Niveau de risque	Signification	
Faible	Baignade surveillée sans danger apparent	
Marqué ou limité	Baignade surveillée avec danger limité ou marqué	
Fort	Baignade interdite	
	Zone de baignade surveillée pendant les horaires d'ouverture du poste de secours	
	Conditions défavorables de vent pour certains équipements nautiques (ex : gonflable)	
	Pollution ou présence d'espèces aquatiques dangereuses, zone marine et sous-marine protégées	
	Zone de pratique aquatique et nautique, où la baignade n'est pas interdite mais aux risques et périls des baigneurs (Surf)	
	Interdiction temporaire de baignade, hors zone surveillée – La signalétique est mise en place au niveau de la zone de danger (baines, zone de fond rocheuse, ...) et retirée une fois le danger écarté.	
	Obligation ou autorisation – exemple : Zone de pratique de la voile	
	Interdiction – exemple : « pêche ou canotage »	
	Avertissement – Exemple : compétition en cours	

Crédits : © Ministère chargé des Sports

ET SI VOUS FAISIEZ UNE BONNE ACTION POUR LA MER ?



- Pas de savon ou de gel douche lorsque vous vous rincez, car tout va à la mer et les animaux marins n'apprécient pas cette pollution. Ils préfèrent une eau de mer pure qu'additionnée de vanille ou d'un autre parfum.
- Plus de mégots non plus bien entendu car ceux-ci contiennent deux sources de pollution. Tout d'abord lorsqu'ils rentrent en contact avec l'eau ils libèrent des substances chimiques comme le plomb, l'uranium ... Les filtres, quant à eux se fractionnent petit à petit en microplastiques que nous retrouvons dans les océans et qui sont absorbés par les poissons.

DES EXPLOSIONS DE COULEURS

Cette saison comme à son habitude, le service Espaces verts a essayé d'embellir notre ville par les fleurs. Un proverbe chinois dit « Si chaque homme chaque jour jetait une fleur sur le chemin de son prochain, les routes de la terre seraient tellement plus agréables ».

Mais rien ne sert de jeter, seulement regarder et apprécier les couleurs, la simple beauté d'une simple fleur !

Un grand merci à toutes les personnes qui fleurissent leur cour, leur jardin ou leur balcon.



DU NOUVEAU POUR LES FEUX D'ARTIFICE

Traditionnellement, la commune de Cayeux lançait le feu d'artifice du 14 juillet à la pointe du Hourdel et le casino prenait en charge celui du 15 août sur la concession de plage.

Cette année, la zone de protection des oiseaux (gravelots) a été étendue et couvre désormais le périmètre où est habituellement tiré le feu d'artifice du Hourdel. La réglementation environnementale impose la préservation d'une zone de quiétude pendant la période de nidification, jusqu'au 31 juillet. Pour maintenir malgré tout cette manifestation festive et attendue, en accord avec le casino, les dates ont été inversées : le casino organisera son feu d'artifice le 16 juillet sur la plage, et la commune tirera le sien le 15 août au Hourdel. Les jeunes oiseaux, autonomes à cette période de l'année seront ainsi préservés.



LE MOUTON PHARE

Venu compléter l'offre de restauration rapide sur le front de mer, le nouveau bar de plage, **Le Mouton Phare** vous propose un moment de détente et plaisir en toute convivialité. Un accueil dynamique et à l'écoute, des produits régionaux, des assortiments de qualité, tout pour apprécier le calme et le bien être de Cayeux.

FRING'À'ELL

La boutique **Fring'à'Elle**, située à Brighton est spécialisée dans le prêt à porter féminin proposé en vente en ligne ou au showroom sur rendez-vous. Vêtements, accessoires, sacs à main, chaussures... tout pour vous satisfaire !
Tel 06 18 15 05 85 – web : <https://fring-a-elle.company.site/>

L'EFFET MER

Acquis par de nouveaux propriétaires, le Calypso change de nom et devient **L'Effet Mer** – Le concept de base, la crêperie, ne change pas mais il évolue avec d'autres prestations, en proposant notamment des planches repas et des plats cuisinés.

ANIMATIONS

Après ces deux années perturbées par le covid, les animations de l'été seront nombreuses afin de renouer avec le plaisir d'être ensemble. Le programme (non exhaustif) joint à ce BIM donne une visibilité sur les manifestations à venir avec comme animations phares : la fête de la mer (sur deux jours), et la fête des fleurs.

NOUVELLE AIRE DE JEUX

Fermée depuis plusieurs semaines pour des raisons de sécurité à cause d'un vieillissement prématuré de certains éléments, l'aire de jeux du front de mer devrait réouvrir au cours de l'été. En effet, suite aux procédures engagées il y a maintenant plusieurs mois auprès du fournisseur, un accord a été trouvé et les éléments défectueux seront prochainement intégralement remplacés par des éléments identiques mais adaptés à l'environnement particulièrement agressif de notre front de mer. Une structure à l'effigie du phare de Brighton et une tyrolienne initialement prévus dans la seconde tranche d'aménagement de cet espace devraient normalement voir le jour après la saison estivale. Face à l'incertitude de la disponibilité de cette aire de jeux pour cet été, la municipalité a décidé avant cet accord d'aménager une partie de l'espace libre autour de la pataugeoire. Ainsi, à l'heure où vous lirez ces quelques lignes, balançoires, toboggan, tourniquet et petit parcours d'agilité pour les plus jeunes devraient être en place.



TERRAIN DE BEACH SOCCER

Au cours du mois d'avril dernier, le sable de l'espace clos situé entre l'actuel bar de plage Le Mouton Phare et le parc bateaux du club de voile a intégralement été retiré pour être remplacé. Cet ancien terrain de beach volley est devenu terrain de beach Soccer (football sur sable).



Tassé et colonisé par des herbes de plus en plus nombreuses à cause du manque de fréquentation le sable a été enlevé et transporté sur la carrière équestre du centre de loisir permanent. Une opportunité pour l'association cayolaise propriétaire de l'Escale en baie, bien connue des jeunes Cayolais et touristes épris d'équitation. Après nivellement, la carrière a été réensablée et offre désormais des conditions de pratiques bien plus confortables et sécurisantes.

ANNULATION DU TRIATHLON DE LA BAIE DE SOMME

Comme vous avez pu le lire sur le site officiel de la Mairie ou sur les réseaux sociaux, malgré un important travail de fond sur le nouveau parcours course à pied ainsi que sur la sécurisation de certains points du parcours vélo, c'est avec un très grand regret et pour ma part une très grande frustration que nous avons dû annuler pour la troisième année consécutive le Triathlon de la baie de Somme. Validé par l'arbitre principal de l'épreuve lors d'une visite mi-avril. De nouveau modifié pour l'attractivité du public et la motivation des participants sur les conseils d'un spécialiste

organisant une épreuve similaire dans le département après sa visite début mai. Nous avons malheureusement dû nous rendre à l'évidence... nous ne pouvions pas être prêts pour organiser une épreuve totalement sécurisée dans les temps et nous avons donc annulé toutes les démarches administratives et partenariats déjà bien engagés. Le travail réalisé n'est pas perdu et sera sans nul doute bien utile pour la préparation, dès cet automne, de l'édition 2023.

LES GOÉLANDS ENCORE ET TOUJOURS !

Pour cette année, la municipalité a bénéficié d'une dérogation pour la stérilisation des œufs de Goéland argenté (Larus argentus), espèce protégée par l'arrêté du 29 octobre 2009.

Pour les campagnes ultérieures, le CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Hauts-de-France) a rendu un avis défavorable à la poursuite de la stérilisation des œufs pour une période de trois ans.

Pendant ce laps de temps, il faudra mettre en place les prescriptions recommandées telles que l'interdiction

du nourrissage en application de l'arrêté municipal n° 019,075 du 31-01-2019.

Il faudra être très attentif à ne laisser aucune nourriture accessible (poubelles, dépôt d'ordures) sur le domaine public, enlever les matériaux déposés par les oiseaux en prévision



de la construction de nids avant la couvée lorsque c'est possible.

De nombreuses autres mesures plus complexes à mettre en place, telles qu'une aire de compensation pour les goélands sont d'ores et déjà prises en compte.

RAMASSAGE DES POUBELLES

Afin que notre ville reste propre, veillez à respecter les jours de ramassage des poubelles et ne les sortez pas trop tôt. Petit rappel : les corbeilles situées sur le boulevard matitime n'ont pas vocation à recevoir les ordures ménagères dans les sacs transparents mais sont là uniquement pour les petits déchets des touristes de passage et des utilisateurs des cabines de plage.

La déchetterie est également à votre service. Les horaires d'ouverture se trouvent sur le calendrier distribué en début d'année et accessible en ligne sur le site internet : www.cayeux-sur-mer.fr

Et, si vous avez une question sur le tri, n'hésitez pas à contacter le service environnement de la CABS par téléphone au 03 22 60 09 99



HUTTES COMMUNALES

INSCRIPTION 2022/2023

À déposer en mairie avant le 29 juillet 2022

Nom Prénom

Adresse.....

N° de téléphone

N° du permis de chasse validé.....

Equipier n°1

Nom Prénom

Adresse.....

N° de téléphone

N° du permis de chasse validé.....

Equipier n°2

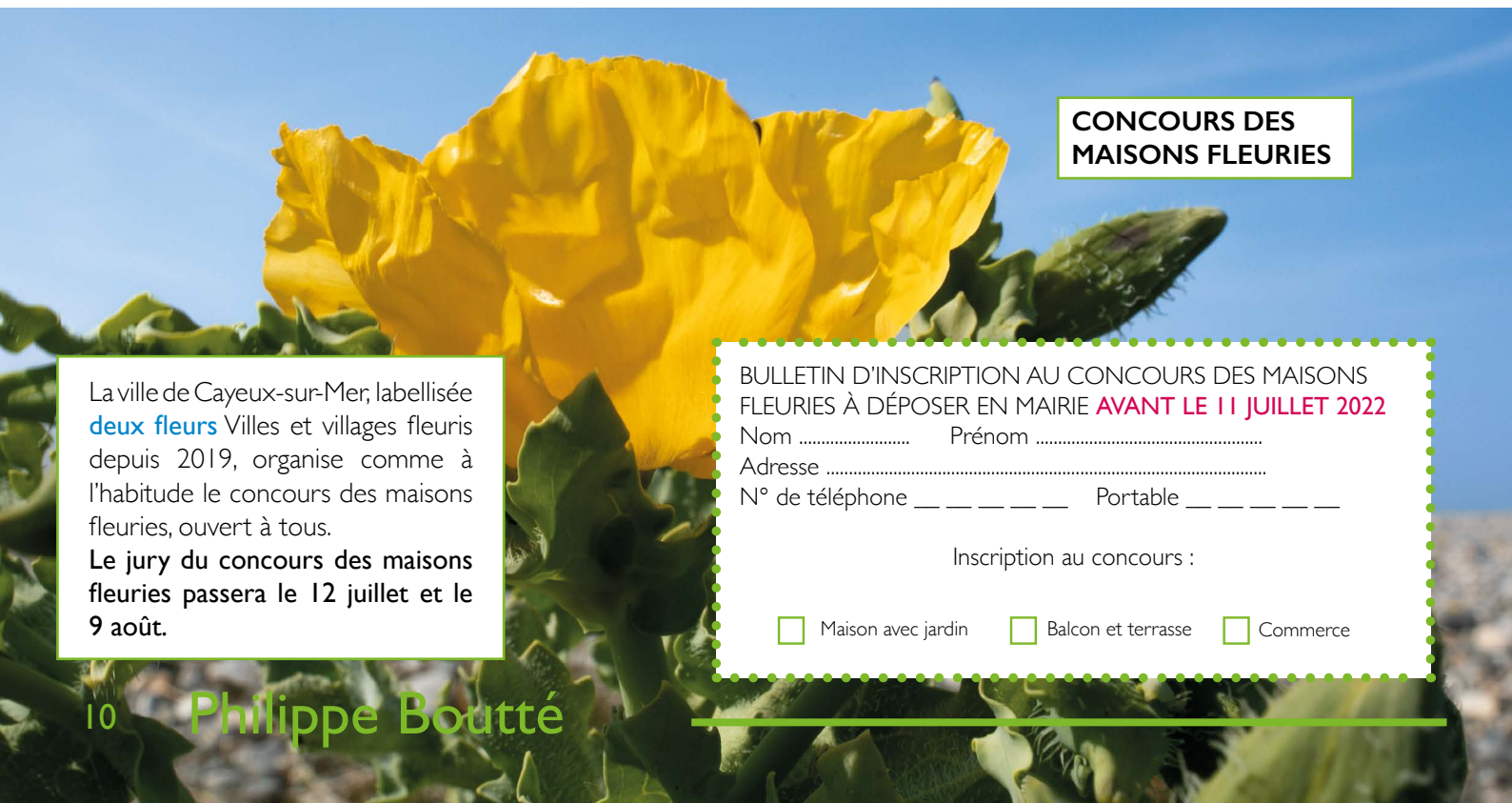
Nom Prénom.....

Adresse.....

N° de téléphone.....

N° du permis de chasse validé.....

Pour rappel : Le prix 2022/2023 est de 55 € pour les Cayolais et de 110 € pour les extérieurs (qui devront obligatoirement être accompagnés d'un habitant de la commune).



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La ville de Cayeux-sur-Mer, labellisée deux fleurs Villes et villages fleuris depuis 2019, organise comme à l'habitude le concours des maisons fleuries, ouvert à tous.

Le jury du concours des maisons fleuries passera le 12 juillet et le 9 août.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES À DÉPOSER EN MAIRIE AVANT LE 11 JUILLET 2022

Nom Prénom

Adresse

N° de téléphone _ _ _ _ _ Portable _ _ _ _ _

Inscription au concours :

☐ Maison avec jardin

☐ Balcon et terrasse

☐ Commerce

Association patriotique

L'ARAC

Depuis mars 2021, la section locale de l'ARAC (Association Républicaine d'Anciens Combattants) s'est remise en ordre de marche.

Pour marquer son retour dans la vie locale, l'ARAC de Cayeux-sur-Mer recherche des membres pour renforcer le bureau, un porte drapeau suppléant et bien sûr des adhérents pour agrandir l'association, hommes ou femmes.

« Il n'est pas nécessaire d'avoir fait la guerre pour nous rejoindre ! En vous espérant nombreux. Le président M. Maurice Martin 06 03 19 60 07 »



LANCEMENT D'UN SITE DE COMMERCE EN LIGNE : [BAIEDESOMME-SHOPPING.FR](https://baiedesomme-shopping.fr)

La Communauté d'agglomération de la baie de Somme (CABS) met en place dès l'été 2022 une plateforme d'achat en ligne pour promouvoir le commerce local.

La plateforme permet l'achat de biens et de services auprès des commerçants locaux, la demande de devis ainsi que la prise de rendez-vous.

Une véritable opportunité ainsi qu'une grande vitrine pour les commerçants installés sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la baie de Somme.

Six secteurs d'activité sont pour le moment concernés : alimentation, mode-beauté, loisirs, services-mobilité, animaux, maison.



INAUGURATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA BAIE DE SOMME



L'inauguration du Conservatoire à rayonnement intercommunal de la baie de Somme a été programmée le 21 juin, jour de la fête de la musique. Le Conservatoire de la baie de Somme accueille des élèves de tous âges, des concerts y sont régulièrement programmés ; on peut y suivre des cours de danse classique ou contemporaine. Plus d'infos sur le site internet : www.conservatoiredelabaiedesomme.fr

VALIDATION DE LA CONVENTION POUR LE **L**OGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

La loi prévoit que toute commune ayant reçu la dénomination de « commune touristique » conclut une convention avec l'État pour le logement des travailleurs saisonniers. Cette convention est élaborée en association avec l'EPCI, le département et Action logement sur la base d'un diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers.

Dans le territoire de la CABS seules les communes de Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-Mer sont assujetties à cette obligation. Cette démarche est revenue à la CABS puisqu'elle a en charge la compétence politique du logement.

Les conventions comprennent deux parties :

- une partie diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers sur le territoire ;
- un programme d'actions à mettre en place pour répondre à ces besoins.

Les conseillers communautaires ont validé le 24 mai ces conventions pour les logements des travailleurs saisonniers sur les communes de Saint-Valery-sur-Somme et Cayeux-sur-Mer.



Le 1^{er} juin, un groupe d'une dizaine de jeunes adultes handicapés à mobilité réduite et leurs accompagnants ont fait halte à l'entrée de plage de Cayeux à l'occasion de leur périple en vélo sur la côte picarde. Une opération nommée Bri' Ma' Bike.

Quelques résidents et accompagnants de la Maison d'accueil spécialisée de Cayeux étaient présents à leur arrivée pour les encourager. La mairie de Cayeux était heureuse de les accueillir et de les féliciter autour d'une petite collation. Un moment de partage et d'émotion pour chacun des participants.

Le lendemain matin, un café et quelques gâteaux leur ont été offerts à la halle marchande avant le départ pour une nouvelle étape de leur circuit en vélo.



Le centre communal d'action sociale (CCAS) en collaboration avec le service de santé de la communauté d'agglomération de la baie de Somme (CABS) organise pour la première fois la manifestation **Octobre Rose** sur la commune.

Différentes manifestations seront programmées pendant tout ce mois. Des flyers sont en cours d'élaboration. Pour parer la ville de la couleur rose et préparer nos activités, nous avons besoin de laine, tee-shirts et bombes de peinture de couleur rose. Des bacs de collecte sont installés à la mairie, à la bibliothèque, à la pharmacie Les Galets et à partir de septembre à la pharmacie Centrale.

Nous comptons sur vous et votre participation à cette grande cause nationale.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Ce service est réservé aux personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas la possibilité de se déplacer à la déchetterie. Il a lieu les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois sur réservation au CCAS.

Pour faciliter l'enlèvement, il est demandé de préparer, pour la taille de haies et de branchage, vos déchets sous forme de fagots d'une longueur n'excédant pas deux mètres et d'un poids de 10 kg au maximum. Les sacs de tonte de pelouse ne devront pas excéder également 10 kg. Les enlèvements « en vrac » ne sont plus possibles. Les bigbags ne sont plus acceptés.

Nous vous rappelons que ces déchets devront être stockés en limite de propriété sans occasionner de gêne pour la circulation des piétons.

REPAS DES AÎNÉS

Après deux ans de covid, monsieur le maire et le CCAS de Cayeux-sur-Mer ont le plaisir de vous convier au traditionnel repas des aînés, le jeudi 22 septembre à la halle marchande.

Les inscriptions devront être obligatoirement confirmées au CCAS (03 22 26 04 06) **avant le 1^{er} septembre.**

DÉMÉNAGEMENT

Le laboratoire d'analyses médicales Biopath de Saint-Valery-sur-Somme a déménagé le 28 mars dernier dans les locaux de l'Espace de la Baie de Somme en face du magasin Intermarché, rue Cavée Lévêque.



La distribution des colis de Noël attribués aux Cayolaises et Cayolais de 65 ans et plus et inscrits sur les listes électorales aura bien lieu cette année.
Les colis seront distribués le **mercredi 7 décembre 2022** à la salle des fêtes de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.
Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, les colis seront distribués à domicile.
Les bulletins d'inscription devront être obligatoirement retournés en mairie **avant le 30 septembre**.
La distribution se fera encore cette année en tenant compte des gestes barrières et des règles sanitaires qui seront prescrites au mois de décembre.

BULLETIN À DÉCOUPER ET À DÉPOSER EN MAIRIE

Madame
Prénom
Date de naissance :
N° de téléphone :
Adresse :

Monsieur
Prénom
Date de naissance :
N° de téléphone :
Adresse :

- ☐ Retrait par mes soins lors du goûter
- ☐ Difficultés à me déplacer : dépôt du colis à mon domicile
- ☐ Retrait par mes soins lors du goûter
- ☐ Difficultés à me déplacer : dépôt du colis à mon domicile

Monique Szablowski

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Chères Cayolaises, chers Cayolais,

À l'heure où nous prenons la plume pour écrire ces quelques mots, Cayeux revêt sa parure d'été. Grâce au travail remarquable des nos employés communaux le chemin de planches est installé, bordé de nos chères cabines avec chacune leur nom reflétant un souvenir familial, un jeu de mots, une expression de notre belle langue picarde et surtout un ancrage cayolais.

Le Pavillon bleu sera à nouveau hissé sur le boulevard, nous en profitons d'ailleurs pour souligner la proactivité de notre deuxième adjointe dans ce dossier.
Les volets des résidences secondaires commencent à s'ouvrir et le front de mer à s'animer.

Cette nouvelle saison s'annonce sous le signe d'une offre importante en restauration rapide et en lieux de rencontres plaisants et festifs.
Nous présentons nos sincères excuses pour notre absence aux lancements et inaugurations de ces nouveaux lieux, les invitations faites aux élus du conseil municipal ne nous ont pas été transmises, la majorité en place considère peut être que l'opposition ne fait pas partie des élus ?

La dernière réunion du conseil municipal était consacrée au vote du budget, la stratégie, assumée, de nous communiquer peu d'informations et de détails sur les différentes lignes comptables ne nous permettent pas une réflexion approfondie sur la vie financière de notre station. Néanmoins nous déplorons le déficit sur quelques points comme celui important de la concession de plage par exemple.

Cette nouvelle saison débute également avec une réorganisation de la SNSM au niveau national, nous devons rester vigilants à la dotation pour Cayeux.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente saison 2022, du soleil pour nous tous et une fréquentation et activité conséquentes pour tous nos commerçants et artisans locaux, que vous retrouvez ou presque, dans notre agenda 2022.

Emmanuel Noiret
Julie Caru
Alexandre Pion

**CASINO
de Cayeux**



Des animations tout l'été
Toutes les dates sont disponibles
www.casino-cayeux.fr
renseignements et réservations
03.22.26.71.56

NOUS AVONS **B**ESOIN DE VOUS !

Le **35^e Grand Prix de la Somme cycliste** traversera Cayeux-sur-Mer le **11 septembre prochain**.

Pour que cette épreuve soit une fête, un spectacle sportif, nous avons besoin de votre concours !

En effet, Promotion sport Picardie, en tant qu'association organisatrice est tenue, pour assurer la sécurité des spectateurs et le bon

déroulement de l'épreuve, de mettre en place des signaleurs bénévoles aux endroits imposés par les services de police et de gendarmerie. Les signaleurs doivent être majeurs et posséder le permis de conduire.

Si vous souhaitez, si vous pouvez nous aider, merci de contacter Charlotte Kmieckowiak au 03 22 26 04 04 ou par mail C.KMIECKOWIAK@cayeux-sur-mer.fr



**RETROUVEZ-NOUS ET
RETROUVEZ-VOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**



Cayeux sur mer-Site officiel



[cayeuxsurmer.official](https://www.instagram.com/cayeuxsurmer.official)



[@cayeuxsurmer_of](https://twitter.com/@cayeuxsurmer_of)



www.cayeux-sur-mer.fr



Pour Cayeux... Ensemble !

Bulletin d'Informations Municipales
Directeur de la publication :

Jean-Paul Lecomte

Rédactrice en chef : Martine Crépin

Maquette et réalisation : Deux-ci, d'eux-là

Crédits photo : Deux-ci, d'eux-là, Céline Florek
SMBGLP, Christophe Quennessen, Monique
Szablowski, Nelly Marquis, Sophie Helene, Michel
Louvel, Martine Crépin, Eric de Gioannini.

Tirage 2 700 ex.

Impression SYD 80580 Pont-Rémy.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Dépôt légal à parution.